

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42229

présenté par

Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 23971 de M. Vallaud

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 3, après le mot :

« que »,

insérer le mot :

« toutes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

ANous souhaitons nous assurer que la Nation garantisse que toutes les réformes, celle-ci et les suivantes, relatives aux retraites, ne conduisent pas à une régression des droits des assurés.